

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC173

présenté par

Mme Bourouaha, M. Maillot, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	0
Livre et industries culturelles	0	1
Centre national du Jeu vidéo (<i>ligne nouvelle</i>)	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte de crise internationale (Au moins 13 000 licenciements dans le secteur technologique depuis le début de l'année) et nationale (Grève générale chez Ubisoft France, plan social pour Dont Nod Paris, etc.), il est urgent de repenser l'investissement de l'État dans le secteur du jeu vidéo.

De fait, les deux dispositifs de soutien au secteur au sein du CNC connaissent aujourd'hui d'importants dysfonctionnements.

Tout d'abord, les Fonds d'aide au jeu vidéo (FAJV) concernent uniquement 114 projets en 2023 pour une moyenne unitaire de 43 860 € par aide alors que 1257 jeux étaient en production, 776 étaient commercialisés dont 39 % d'indépendants.

De plus, le crédit d'impôt jeu vidéo est un dispositif qui bénéficie aujourd'hui majoritairement aux géants du secteur.

Cet amendement d'appel propose donc de créer un Centre national du jeu vidéo à l'instar du CNC. Ce centre devrait ainsi permettre une plus grande décentralisation du financement du secteur.

Dans un secteur compris à 72 % d'hommes selon le SJTV, et largement affecté ces dernières années par des affaires de harcèlement systémique moral, sexiste ou sexuel et homophobe, le Centre national du jeu vidéo devrait également être un vecteur de développement de politiques d'inclusivité et de représentative dans le secteur.

C'est pourquoi cet amendement pourrait permettre une avancée majeure pour ses travailleurs et la fin de la mainmise des syndicats patronaux (SNJV, SELL) sur le secteur, tout en délaissant les politiques industrielles aujourd'hui dominantes au profit de politiques culturelles nationales et territoriales.

Ce nouveau programme est abondé de 1 euro prélevé hors titre 2 de l'action 2 du programme 334.